

La révolte des pères

Pour une minorité – heureusement – de parents séparés, la garde des enfants est l'objet d'une bataille douloureuse. Faut-il réviser les lois en faveur des pères et de la garde partagée obligatoire? Incursion au pays des pères séparés, défendus de façon spectaculaire par Robin, Spiderman et autres hommes en colère prisés des médias.

par **Clairandrée Cauchy**

Depuis quatre ans, Jean-François Guilbault est un papa de fin de semaine. « On me confine dans un rôle qui m'irrite beaucoup, celui du *mononcle*. Celui qui a les trois dodos par mois », explique l'ingénieur dans la trentaine, qui s'est vu refuser la garde partagée par la cour.

Il commence à peine à s'adapter au rôle de père occasionnel. « Je vois les enfants trop peu longtemps pour avoir une influence sur eux. Au début, j'essayais de m'affirmer, de leur transmettre mes valeurs. C'était beaucoup de confrontations, parce que ça marche différemment chez la mère. J'ai fini par abdiquer à beaucoup d'égards pour trouver une certaine paix. »

Le conflit avec son ex a éclaté un jour de fête des Pères, lorsque le couple, déjà en froid depuis trois mois, a échangé des propos acrimonieux. Jean-François a essayé de calmer sa colère en saisissant une pile de vêtements à ranger. Croisant sa conjointe venue le relancer, il l'a poussée pour qu'elle s'ôte de son chemin. Sa vie venait de basculer. Les policiers l'ont cueilli et l'ont coffré pour la nuit. « On n'a jamais à en venir aux coups avec personne. Je regrette tellement de l'avoir fait avec elle. Mais on me l'a fait payer en masse », raconte l'homme qui a par la suite été acquitté.

Malgré le verdict, son geste est revenu le hanter au moment des audiences sur la garde des enfants. « Mon ex-conjointe avait une avocate hargneuse qui m'a décrit comme une ordure. Elle a ressorti cet argument et l'a usé à la corde. Elle est même allée jusqu'à dire que j'avais sorti un couteau... C'était tout faux. Elle avait beau jeu, je n'ai pas contre-attaqué », rappelle-t-il.

Si le juge a reconnu que les deux parents étaient compétents, il a néanmoins accordé la garde à Madame. « Parce qu'elle est enseignante, on lui reconnaît une certaine aisance avec les enfants. Je ne suis pas d'accord. » Le père se décrit comme un homme moderne, qui prenait davantage en charge les repas et la gestion quotidienne de la maison. Le jeune âge des enfants a probablement motivé le choix du juge, lui a expliqué son avocat, chèrement payé. Jean-François Guilbault est convaincu que les femmes ont une longueur d'avance devant les tribunaux.

C'est aussi la prétention des militants des droits des pères qui se démènent, au Québec comme presque partout dans le monde occidental, pour attirer l'attention des médias. « En matière familiale, sur le plan judiciaire, il y a eu un gros transfert de pouvoir », soutient le coordonnateur de L'Après-rupture, Gilbert Claes, qui évoque avec nostalgie l'époque où, au début du siècle, la loi québécoise accordait aux hommes l'autorité sur les enfants. « Le père qui veut maintenir des liens avec ses enfants doit faire la preuve qu'il est un bon parent. Il y a des fausses accusations, de l'aliénation parentale [quand un parent dénigre l'autre auprès des enfants] et la pensée un peu protectionniste des juges vis-à-vis les femmes, ce qui est culturel et traditionnel. Les hommes en ont ras le pompon et se réunissent pour dire qu'il y a des choses à changer. »

Architecte du site Internet provocateur *Content d'être un gars*, Yves Pageau renchérit : « Les petites madames ont un piton qui fait exploser la maison quand elles l'enfoncent. Le gars a un petit marteau jouet pour essayer de démolir la même maison. » Yves Pageau est porte-parole de la section québécoise du groupe international Fathers 4 Justice, qui dit promouvoir « l'égalité parentale », n'hésite pas à qualifier la société de « fémicentriste » et à déplorer la domination du « pouvoir féminin ».

Il vilipende la politique de tolérance zéro en matière de violence conjugale et l'attitude de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) devant les accusations d'abus. L'arrestation immédiate des pères « souille le lien parental » et cause des dommages plus graves que les abus eux-mêmes, soutient-il.

Par-dessus tout, ces pères veulent l'introduction d'une présomption en faveur de la garde partagée. Pour l'heure, le magistrat peut choisir le type de garde qu'il juge le plus approprié aux intérêts de l'enfant.

Existe-t-il vraiment un parti pris? Les experts n'achètent pas l'affirmation voulant que le système juridique favorise les femmes. « Le système ne va pas assez vite pour eux [les masculinistes]. De là à dire qu'il va contre les hommes, ce n'est pas ce que je lis dans les jugements », rétorque M^c Michel Tétrault, spécialiste en droit de la famille. « C'est faire abstraction du fait que



les gars ne partagent pas encore les tâches domestiques complètement. Les gars ont fait un bout de chemin, mais ils ne sont pas encore tous rendus là. » Le juriste précise d'ailleurs que plus de 80 % des séparations se soldent par une entente hors cour.

Pour le pro-féministe de la première heure Martin Dufresne, fondateur du Collectif masculin contre le sexisme, les hommes sont les artisans de leur propre malheur : « Ils se sont auto-exclus par leur non-participation aux tâches domestiques. Ils utilisent cette auto-exclusion pour se présenter comme discriminés. »

Les tribunaux sont beaucoup plus enclins à octroyer la garde partagée depuis une dizaine d'années. En effet, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la proportion de jugements de garde partagée a plus que doublé entre 1995 et 2002, passant de 11 % à 25 %. Les chiffres de l'ISQ montrent également que les mères divorcées ont obtenu la garde exclusive dans 62 % des cas, et les pères dans 13 %. Ces données ne tiennent cependant pas compte des règlements, la majorité, qui n'ont pas été entérinés par la cour ni des séparations de conjoints non mariés.

Pour M^c Tétraut, il serait hasardeux d'introduire

ces derniers au phénomène de la violence conjugale. « Pour eux, la garde alternée, c'est la seule façon d'avoir du pouvoir sur leur ex-conjointe », affirme-t-elle, soulignant qu'une recrudescence du militantisme des groupes de pères dans plusieurs pays a coïncidé avec le renforcement des législations contre la violence dans le couple.

Elle craint que ces revendications, qui trouvent écho chez les politiciens

“ Pour des pères, la garde alternée, c'est la seule façon d'avoir du pouvoir sur leur ex-conjointe. ”

— MYRIAM TONELOTTO

et les médias ouverts à un discours andro-centriste, n'empêchent les juges de faire appel à leur intuition. Le juge qui reçoit le couple voit vite une asymétrie dans la répartition du pouvoir, décèle rapidement une situation de violence. S'il y a garde alternée systématique, il ne pourra plus écrire : « J'ai l'impression que c'est un homme violent qui cherche à garder le contrôle sur son

une présomption de garde partagée dans la législation. « Ce n'est pas l'enfant qui doit s'adapter aux modalités de garde choisies par la législation. Les juges, les parents et la loi doivent s'adapter aux besoins de l'enfant. Il faut laisser au juge la possibilité d'avoir une large panoplie d'options. » Martin Dufresne ajoute que la demande des masculinistes donnerait aux « droits du père » une prédominance sur les intérêts de l'enfant.

La documentariste

Myriam Tonelotto a étudié pendant plus d'un an les mouvements de pères à travers le monde pour réaliser un film intitulé *In Nomine Patris*. Diffusé au printemps 2005 sur la chaîne culturelle Arte, le documentaire a valu au diffuseur une avalanche de commentaires des masculinistes, à un point tel qu'un chargé de projet a dû changer tous ses numéros de téléphone pour se soustraire au harcèlement. S'appuyant sur son enquête et sur les méthodes qu'elle a observées au sein des groupes de pères, la cinéaste Myriam Tonelotto lie clairement les revendications de

ex-conjointe” sans mettre en preuve des études, des rapports de police. Il risque d’accorder la garde alternée », fait valoir la documentariste.

Sociologue à l’Université du Québec en Outaouais, Denyse Côté a d’ailleurs pu constater l’inquiétude que sème l’engouement pour la garde partagée lors d’une tournée dans les maisons d’hébergement pour femmes du Québec. « Selon plusieurs intervenantes, on donne de plus en plus la garde partagée au moment où il y a violence, laquelle n’est pas nécessairement criminalisée. [...] Cela donne à l’agresseur un accès continu à sa victime. » Auteure d’un ouvrage sur la garde partagée, elle pense que les femmes violentées sont vite accusées de se livrer à de l’aliénation parentale lorsqu’elles font état de ce qu’elle subissent lors d’une séparation.

Même en l’absence de violence conjugale, Denyse Côté croit que les tribunaux ne devraient pas octroyer la

garde partagée lorsqu’un des parents s’y oppose. « Quand il y a conflit, on sépare les parties, on ne les met pas en contact constant.

“**L**es petites madames ont un piton qui fait exploser la maison. Le gars a un petit marteau jouet pour essayer de démolir la même maison.”

— YVES PAGEAU

Sinon, cela étire le conflit et l’enfant s’en ressent », observe la sociologue féministe, qui a noté aussi que la responsabilité de « gérer » la

garde partagée revient très souvent à la mère.

Ce type d’argument est jugé « inacceptable » par le professeur de service social Gilles Tremblay, de l’Université Laval, qui estime que c’est conférer un droit de veto aux femmes. « Cela donne libre cours au conflit. La femme se dit: “Il suffit de m’opposer et je vais avoir ce que je veux” », commente le chercheur spécialisé en condition masculine, qui n’endosse cependant pas la revendication d’une présomption de garde partagée. Selon lui, plusieurs mères ont de la difficulté à lâcher prise au sein de la famille pour permettre au père d’assumer son rôle. « On ne peut pas les blâmer. Ce n’est pas facile. Cela demande de faire confiance. Or, il n’y a pas une longue histoire de pères engagés, il y a peu de modèles », note Gilles Tremblay.

Bien que le féminisme ait offert aux femmes de nouvelles façons de se définir, notamment par le travail, il n’en demeure pas moins que beaucoup « se définissent encore à travers les enfants », particulièrement en milieu défavorisé, observe le chercheur. Lors d’entrevues, il a constaté que les mères séparées se voyaient comme des « garde-barrières » : « Elles ouvrent et ferment la barrière selon ce qu’elles considèrent important pour l’enfant et pour elles. »

Les hommes, de leur côté, habitent souvent chez des parents ou des amis dans les semaines suivant la séparation; ils sont alors incapables d’héberger les enfants et traversent une phase de déprime, a noté Gilles Tremblay. « Lorsqu’ils rebondissent, ils ont l’impression de devoir regagner leur place de père aux yeux de leur conjointe, de la justice, de leur entourage. »

Comment ne pas être sensible à des hommes qui réclament l’égalité parentale et critiquent le rôle traditionnel de père pourvoyeur dans lequel on les cantonne, un rôle que les féministes elles-mêmes veulent déboulonner depuis des décennies ?

Pour Myriam Tonelotto, les masculinistes ne prônent l’égalité qu’après la séparation. « S’ils avaient vraiment des soucis égalitaires, ils se battraient pour l’équité salariale au lieu de s’y opposer. Le salaire inférieur des femmes les incite à rester à la maison pour s’occuper des enfants. Les masculinistes surfent sur le phénomène à la mode en enfilant un masque égalitaire », lance la cinéaste française.

Martin Dufresne abonde dans le même sens et précise que le discours atteint sa cible justement parce que la société veut croire que les nouveaux pères existent bel et bien. « On n’a pas encore atteint un stade où les hommes partagent également les responsabilités parentales. Ce serait un déni, et même de l’hypocrisie, d’instituer une loi suggérant qu’ils le font. » Sous un vernis d’égalité qui suggère un programme progressiste, les masculinistes cachent en fait des orientations conservatrices, poursuit le pro-féministe, convaincu que c’est le divorce lui-même qui est dans leur mire.

Et en effet, MM. Claes et Pageau manifestent clairement leur irritation devant la montée du divorce, rappelant que le plus souvent ce sont les femmes qui en prennent l’initiative : « C’est un problème social, il y a trop de divorces. C’est trop facile de divorcer, on divorce pour n’im-

porte quoi », dit M. Claes.

Le discours teinté de rancœur des masculinistes, qui présentent les hommes en victimes du système, jette de l’ombre sur la douleur vécue par nombre d’hommes – et de femmes – qui souhaitent rester parents après l’amour. Au-delà de cette rhétorique aux accents conservateurs, le malaise de certains pères saura-t-il susciter une réflexion posée sur un rôle bousculé ces dernières décennies ? Sans doute, pour autant qu’on écarte les clichés, les étiquettes – « rose » ou « viril » – et la nostalgie.

CLAIRANDRÉE CAUCHY est journaliste au *Devoir*, où elle couvre plus particulièrement les questions sociales.